

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.27

14 octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 27e SEANCE

Tenue au siège, à New York,
le mardi 11 octobre 1988, à 15 heures

<u>Président</u>	M. CAPUTO	(Argentine)
puis :	M. BORG OLIVIER (Vice-Président)	(Malte)
	M. PEJIC (Vice-Président)	(Yougoslavie)

Débat général (9) (suite)

Déclarations de :

M. Bongo (Gabon)
M. Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
M. Jones (Grenade)
M. Bwanali (Malawi)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire au compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 15.

pOIN'r 9 DE LIORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. BONGO (Gabon) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies m'offre l'opportunité de vous adresser, au nom du Gouvernement gabonais, mes cordiales et très chaleureuses félicitations.

Je voudrais vous assurer de ma conviction que votre expérience, servie par une pratique laborieuse des affaires internationales, ainsi que par une culture dont la richesse est unanimement reconnue, laisse augurer du succès des travaux de cette assemblée.

Il me plaît de saisir la présente occasion pour saluer en vous le représentant d'un grand pays, la République argentine, avec lequel la République gabonaise, mon pays, entretient, de par leur étroitesse, des relations exemplaires.

La même occasion me permet aussi de rendre hommage à l'Ambassadeur Peter Florin, votre prédécesseur, pour la manière brillante dont il a conduit les travaux de la quarante-deuxième session.

La délégation gabonaise associe à ces félicitations et à cet hommage le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont on ne saurait louer assez l'action et les initiatives méritoires qu'il a entreprises pour traduire, dans l'apaisement des tensions et le règlement pacifique des conflits, la contribution des Nations Unies, la force de leurs principes et la justesse de leur dessein de paix et de prospérité universelles.

M. Bongo (Gabon)

Le Gabon reste précisément attaché à ces principes fondamentaux de la vie internationale tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies, tout comme il réaffirme que sa politique étrangère fondée sur la recherche permanente de solutions tendant à promouvoir la paix et le développement, sert manifestement de nobles causes.

Les travaux de la présente session s'ouvrent à un tournant de l'histoire des relations internationales. D'abord avec la commémoration, cette année du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, idéal commun à tous les peuples et à toutes les nations. Ensuite avec la mise en oeuvre de processus visant à l'extinction de conflits régionaux, et, à terme, leur règlement définitif par des moyens pacifiques.

A bien des occasions, le Gabon n'a cessé de souligner que la création de notre organisation constitue une étape décisive dans l'histoire du monde, et d'appeler de ses vœux de la voir mettre tout en oeuvre pour réaliser les buts et principes qu'elle s'est fixés à San Francisco. Le fait pour l'Organisation de contribuer au règlement des conflits ou d'en assurer l'ajustement, cela par des moyens pacifiques, démontre sa capacité à promouvoir la paix et la sécurité internationales. C'est pour mon pays un motif de satisfaction de voir l'ONU s'acquitter ainsi de l'une de ses missions, ce qui vient de lui valoir le prix Nobel de la paix attribué aux forces des Nations Unies pour le maintien de la paix. C'est le lieu de rappeler que cette circonstance a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Président de la République gabonaise, S. E. El Hadj Omar Bongo, qui a adressé un message de félicitations au Secrétaire général des Nations Unies.

Comment ne pas marquer notre satisfaction devant la série de négociations qui se tiennent en ce moment pour résoudre les problèmes de l'indépendance de la Namibie, du différend frontalier tchado-libyen, du Sahara occidental, du conflit Iran-Iraq, pour ne citer que ceux-là. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'évolution positive de chacun d'entre eux en exhortant davantage toutes les parties intéressées à faire preuve d'esprit d'ouverture et de dialogue.

La commémoration de la Journée mondiale de la Namibie, le 26 août dernier, nous avait déjà donné l'occasion de relever avec grand intérêt l'évolution de la situation dans cette partie de l'Afrique promise à l'indépendance dans un avenir que nous espérons proche.

M. Bongo (Gabon)

Le Gabon se félicite de la conclusion de l'Accord de Genève qui prévoit le retrait des troupes sud-africaines d'Angola. Mieux, il suit avec intérêt les modalités de sa mise en oeuvre qui nécessitent, pour être effectives, le consentement des parties intéressées et notamment des Etats de la ligne de front. C'est donc dans cet esprit que le Président de la République gabonaise a pris l'initiative de se retrouver, le 1er octobre 1978, à Franceville, au Gabon, avec les chefs d'Etat d'Angola et du Congo, où ils se sont entretenus sur la question de la paix et de la sécurité en Angola et sur l'indépendance de la Namibie. Ils ont par ailleurs noté avec satisfaction l'évolution positive des pourparlers quadripartites, qui reprendront prochainement à Brazzaville, et se sont félicités des efforts déployés par la République populaire du Congo en vue du bon déroulement des négociations. En outre, ils ont encouragé les parties à ces négociations à tout mettre en oeuvre pour parvenir à un accord final dans les meilleurs délais, gage nécessaire pour une paix durable dans la sous-région. Incontestablement, une telle rencontre milite en faveur de l'application des dispositions de l'Accord de Genève dont l'objectif est de parvenir à l'organisation d'élections libres sous le contrôle des Nations Unies, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Il convient de noter que l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu dans le sud angolais et à la frontière namibienne, conformément aux dispositions pertinentes récemment acceptées par les parties, confirme le rôle positif joué par ces dernières.

Si l'Afrique australe connaît une évolution que nous apprécions hautement, elle n'est cependant pas constituée de la seule Namibie. Plus que préoccupant, le problème de l'apartheid dans cette partie de notre continent demeure entier. L'apartheid, érigé au rang de crime contre l'humanité, en excluant de l'exercice du pouvoir près de 20 millions de Noirs constamment agressés, torturés, tués, constitue un facteur d'insécurité permanente dans les relations internationales.

Loin d'être excessive, cette qualification de l'apartheid comme crime contre l'humanité apparaît aujourd'hui comme un thème sur lequel l'unanimité de la communauté internationale s'est établie. Tout récemment, sous l'égide de l'UNICEF, institution spécialisée de l'Organisation mondiale, se sont tenus à Harare, au Zimbabwe, une conférence internationale des enfants contre l'apartheid et un symposium d'hommes de sciences, d'arts et de lettres pour la survie et le développement de l'enfance dans les Etats de la ligne de front.

M. Bongo (Gabon)

Cette double rencontre fut l'occasion de rappeler l'indignation ressentie ici et là de par le monde, devant les atrocités et les souffrances infligées à la majorité de la population noire d'Afrique du Sud.

La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui vient de réunir en septembre 1988 à Nicosie, à Chypre, les représentants des Etats de tous les continents, s'est une fois de plus accordée sur le constat de la justesse de cette qualification de l'apartheid en soulignant même que ce régime constitue un affront à la conscience universelle.

L'Organisation des Nations unies doit au premier chef se sentir concernée par cette interpellation du Mouvement des non-alignés et trouver en elle-même les ressources qui lui permettent de répondre à ce défi de l'histoire.

Le différend frontalier Tchad-Libye a toujours été au centre des préoccupations de mon pays, notamment depuis que l'OUA, en 1977, lui a donné mandat de présider et d'animer le Comité ad hoc de médiation chargé de trouver les voies et moyens susceptibles de mener à son règlement.

La quarante-deuxième session de l'Assemblée générale m'avait déjà donné l'opportunité de vous rendre compte des conclusions du premier sommet dudit comité ad hoc qui s'est tenu à Lusaka, en Zambie, en septembre 1987. Aujourd'hui, il me plaît de vous informer qu'en exécution des décisions prises à cette occasion, le second sommet du Comité ad hoc s'est réuni à Addis-Abeba en mai dernier en marge du vingt-quatrième Sommet de l'OUA.

Conformément à la résolution adoptée par cette instance, et sur invitation du Président de la République gabonaise, les chefs des diplomatie libyenne et tchadienne se sont rencontrés à Libreville du 7 au 9 juillet dernier, pour la première fois, convient-il de le souligner, depuis le début du conflit. Les représentants des deux parties ont alors abordé dans un esprit d'ouverture et de franchise toutes les questions de nature à favoriser la restauration d'un climat de confiance propice à la normalisation de leurs relations dans les domaines d'intérêt commun et notamment aux plans diplomatique et de la coopération.

M. Bongo (Gabon)

La libération récente par les autorités de Tripoli de prisonniers tchadiens, la reconnaissance du Gouvernement de Ndjamena par la Libye, affirmée une fois de plus ici même par mon collègue libyen, tout comme la décision récemment prise d'un commun accord par les deux parties de rétablir leurs relations diplomatiques, s'insèrent dans la suite logique des rencontres ci-dessus évoquées. Nous ne pouvons que nous en féliciter et exprimer le vif espoir que, de bonne foi, les deux parties déploieront les efforts nécessaires pour régler, conformément aux Chartes de l'OUA et de l'ONU, dans un esprit de fraternité et de responsabilité et en collaboration avec le Comité ad hoc, toutes les questions en suspens.

En ce qui concerne le Sahara occidental, le périple africain que le Secrétaire général a entrepris en février 1988 lui a également donné l'occasion de se pencher davantage sur le dossier relatif à ce territoire. La décision prise lors de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale par le Président en exercice de l'OUA et le Secrétaire général de l'ONU de dépêcher une mission technique dans cette région pour recueillir des informations, d'une part, et, d'autre part, l'acceptation par les deux parties de la proposition d'un plan de paix de l'ONU qui prévoit l'instauration d'un cessez-le-feu suivi d'un référendum d'autodétermination constituent des motifs de satisfaction pour notre pays. Nous suivons avec une particulière attention la dynamique de paix ainsi créée en tant qu'elle conduit à l'instauration d'un climat de détente et de coopération dans la zone intermaghrébine.

S'agissant du conflit Iran-Iraq, mon pays rend un hommage mérité aux actions du secrétaire général et de son représentant personnel dans la poursuite des négociations de Genève tendant à la recherche d'un compromis satisfaisant les deux parties par la mise en oeuvre de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Ma délégation saisit cette occasion pour lancer une fois de plus un appel pressant à ces deux pays frères afin qu'ils souscrivent de plein gré et de bonne foi au processus du règlement de ce conflit, tel qu'il est engagé et mené actuellement sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

La situation au Moyen-Orient et particulièrement les derniers développements dans les territoires arabes occupés sont autant de menaces à la sécurité et à la paix internationales. C'est pourquoi le Gabon réaffirme et appuie ici la position de notre organisation, selon laquelle tout règlement de la crise du Moyen-Orient passe inexorablement par le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, la reconnaissance de jure de l'OLP comme

M. Bongo (Gabon)

seul et unique représentant du peuple palestinien et la reconnaissance du libre exercice de son droit à l'autodétermination et surtout celui de disposer d'un Etat aux frontières internationalement reconnues.

Le Gabon appuie également l'idée de la tenue d'une conférence internationale de paix sur le MOyen-Orient sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'OLP.

La situation au Liban est pour nous un sujet de préoccupation en raison notamment des excellentes relations que ce pays entretient avec le Gabon. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties concernées de mettre un terme à cette lutte fratricide et que cessent toutes les ingérences extérieures qui font peser une menace de partition sur ce pays.

En ce qui concerne la situation en Afghanistan, le Gabon souscrit au principe du droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence extérieure. Mon pays salue tous les efforts ainsi que les initiatives qui ont abouti au retrait des troupes étrangères du territoire afghan, contribuant ainsi à une solution politique de la situation qui prévaut dans cet Etat.

Nous sommes tout aussi convaincus que le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea est le préalable obligé à un règlement juste et durable des problèmes qui se posent dans ce pays, lequel devrait recouvrer son droit inaliénable au libre choix de son système politique, économique et social.

La situation dans la péninsule Coréenne demeure toujours bloquée. Le Gabon, qui se réjouit de compter l'une et l'autre Corées parmi ses meilleurs amis, ne ménagera aucun effort pour soutenir toute initiative visant leur réunification. L'accord qui s'est établi entre elles pour l'inscription à l'ordre du jour de nos travaux d'un point relatif à la "promotion de la paix, de la réconciliation et du dialogue dans la péninsule de Corée" représente un fait encourageant à cet égard et nous détermine à les exhorter à persévérer dans la recherche d'une solution négociée, car une Corée unie est une garantie pour la paix et la stabilité dans le Sud-Est asiatique.

La montée de la tension en Amérique centrale nous préoccupe également. Mon pays renouvelle son appui au Groupe de Contadora et salue l'apport complémentaire du Groupe de Lima, d'autant qu'ils constituent des cadres indispensables au dialogue et à une meilleure compréhension dans la région.

M. Bongo (Gabon)

Le rappel de ces différentes situations conflictuelles n'a d'autre dessein que de mettre en évidence l'engagement de l'Organisation des Nations Unies et de certains de ses Membres, notamment les supergrands, dans la voie de leur règlement à travers l'oeuvre sans relâche de son secrétaire général.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui se est tenue à New York du 31 mai au 24 juin dernier, précédée de l'Accord américano-soviétique sur l'élimination des armes nucléaires à courte et moyenne portée de décembre 1987, prouve que les acteurs de la vie internationale se mobilisent et agissent dans le sens des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

Particulièrement significatifs de ce mouvement général, les accords et événements intervenus au cours de cette année dans le domaine du désarmement entre les deux supergrands auront contribué au renforcement de la détente dans les relations internationales actuelles. C'est pourquoi mon pays accueille avec intérêt non seulement l'accord américano-soviétique mais également l'inscription du point 72 à l'ordre du jour de notre présente session consacré à l'"Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale".

Le Gabon estime notamment que la résolution A/RES/42/92 adoptée lors de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale et qui comporte une déposition demandant aux membres du Conseil de sécurité de prendre des mesures appropriées et efficaces en vue de dénucléariser l'Afrique, mérite d'être suivie d'effet. C'est dans ce contexte précisément que, soucieux de l'avenir de l'Afrique, le Gabon observe avec inquiétude et vigilance les manoeuvres aussi déloyales qu'illégales tendant à faire de notre continent le dépotoir, la poubelle des déchets toxiques provenant des pays industrialisés. Les accords passés à cette fin entre certains pays africains et des entreprises multinationales se sont très vite révélés comme étant un "marché de dupes". C'est pourquoi le dernier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine réuni à Addis-Abeba en mai dernier a vu dans une telle opération un acte criminel contre l'Afrique et les populations africaines et a recommandé aux Etats membres de l'OUA de participer à un groupe de travail devant élaborer une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux.

M. Bongo (Gabon)

Mon pays souscrit d'autant plus aisément à cette démarche qu'il n'a pas répondu aux offres qui ont pu lui être faites ça et là de céder tout ou partie de son territoire à ces nouveaux marchands de la mort pour le stockage de leurs produits dangereux. Il souscrit par là même à toutes les initiatives prises notamment au niveau de l'Organisation des Nations Unies tendant à l'élaboration d'une convention internationale sur les transferts de déchets. D'ores et déjà, nous nous félicitons de voir cette question inscrite à l'ordre du jour de nos travaux et exprimons l'espoir que l'Assemblée générale l'examinera avec l'attention voulue. Pour notre part, nous sommes convaincus que le développement industriel de l'Afrique ne doit pas se faire contre elle-même, notamment par la destruction de ses équilibres écologiques et humains. Le développement doit se réaliser dans la sécurité pour pouvoir être réellement un vecteur de paix.

Sécurité et développement sont donc liés. Désarmement et développement le sont aussi. C'est là une préoccupation dont les instances internationales débattent à l'initiative de nos gouvernements tant au niveau mondial qu'au niveau régional. A cet égard, mon pays approuve les travaux du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui se sont tenus à Lomé, au Togo, en février dernier.

Il est aisé de constater que, partant de notre organisation et l'impliquant elle-même, ce vent de paix qui souffle sur le monde entier est tributaire de la volonté des parties en conflit elles-mêmes et de façon générale de l'esprit de confiance mutuelle retrouvé dans la marche des relations internationales actuelles.

L'oeuvre de l'ONU ne se limite pas uniquement au domaine politique. Tous les Etats Membres s'accorderont à constater que l'ONU s'est préoccupée ces derniers temps de la situation économique particulièrement critique du continent africain. Nombre de ses initiatives se sont notamment traduites par la création en septembre 1986 d'un comité directeur composé de dirigeants d'organismes des Nations Unies, et par la constitution d'un groupe consultatif sur les flux financiers vers l'Afrique, chacun de ces mécanismes étant chargé de recommander à l'adresse de l'Organisation des Nations Unies des solutions susceptibles d'endiguer les graves problèmes financiers que connaissent nos pays.

S'agissant du Groupe consultatif sur les flux financiers vers l'Afrique, la dernière Conférence des ministres des pays non alignés avait noté qu'il avait procédé à une estimation du déficit annuel des pays africains, déficit évalué à

M. Bongo (Gabon)

environ 5 milliards de dollars entre les besoins réels et les perspectives d'apport. Forte de cette estimation, la Conférence a cru devoir souligner la nécessité urgente de combler ce déficit.

Il me paraît opportun de signaler que la situation économique du Gabon s'est nettement détériorée en 1986, alors même que son cinquième plan quinquennal exécuté depuis 1984 avait pratiquement atteint ses objectifs. Au cours de cette année difficile, le prix moyen du pétrole gabonais, source principale de nos revenus, a baissé de plus de moitié, la chute des prix du brut et la baisse du taux du dollar des Etats-Unis étant à l'origine de cette évolution. Le résultat de tous ces éléments a été une baisse drastique de notre PNB. C'est là un handicap pour la poursuite de notre développement qui nous empêche de trouver des solutions à nos maux, à savoir l'insuffisance d'infrastructures dans les domaines des transports fluviaux, des télécommunications; l'appel à une main-d'oeuvre expatriée onéreuse pour le pays; la faiblesse du secteur agricole accentuée par l'exode rural.

Sur ce dernier point, il convient de porter à la connaissance de l'Assemblée que le Gabon n'est en mesure de satisfaire que 20 % de ses besoins alimentaires. Les 80 % restants affectent dangereusement sa balance des paiements, ce qui a pour conséquence une insuffisance d'épargne et le recours systématique à l'emprunt pour financer tout projet, à telle enseigne que le service de la dette s'alourdit.

Il me plaît de remercier ici les responsables d'une institution comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui, lors des travaux de son conseil d'administration, tenus à Genève du 6 juin au 1er juillet dernier, ont abrogé l'obligation faite au Gabon d'être contribuant net au remboursement des préfinancements de certains de nos projets. Cette marque d'attention et ce pragmatisme des organisations internationales pour notre pays constituent une assistance que nous apprécions à sa juste valeur.

Mais ce ne sont pas là nos seuls motifs d'inquiétude lorsque l'on sait que, entre 1985 et 1987, les pays de l'Afrique subsaharienne ont versé au Fonds monétaire international (FMI) un montant net de plus de 2,2 milliards de dollars. Et comme le constatait en 1986 le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, M. Adebayo Adedeji, la baisse des prix des produits de base et le service de la dette ont entraîné une sortie de capitaux d'un montant de 34 milliards de dollars alors que, dans le même temps, cette Afrique n'a reçu que 18 milliards de dollars.

M. Bongo (Gabon)

L'Acte final de la septième Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) tenue à Genève en juillet-août 1987 apporte un éclairage nouveau à nos appréhensions. Partant de la situation d'instabilité des recettes d'exportation de nos produits de base et de la vulnérabilité consécutive des économies de nos pays, la CNUCED préconise d'une part la diversification de ces dernières et d'autre part la réalisation d'études sur les phénomènes qui entravent cette diversification.

Malgré un léger accroissement des prix des produits de base en 1983-1984, les conditions défavorables qui avaient pesé sur leurs marchés depuis le début des années 80 ont persisté en 1985. Au demeurant, la faiblesse des prix des produits de base au cours de ces dernières années tient au fait qu'en dépit d'une offre accrue de ces produits, la demande n'en a guère progressé.

En ce qui concerne la dette, afin d'éviter son augmentation, nos pays ont dû réduire leurs importations et les dotations réservées à nos investissements. Malgré cela, la dette de l'Afrique a dépassé 200 milliards de dollars.

M. Bongo (Gabon)

La dette et les obligations de son service entre 1984 et 1986 étaient en moyenne de 10 milliards de dollars. Elles passeront en moyenne à 15,5 milliards de dollars entre 1987 et 1989. D'ailleurs, dans son édition de 1988, le rapport de la CNUCED souligne qu'en Afrique subsaharienne, le PNB par habitant a diminué de 14 % en termes réels entre 1980 et 1987, et précise que le fardeau de la dette a déstabilisé les économies internes en accentuant les conflits sociaux et en affectant les dépenses consacrées à la mise en valeur des ressources humaines et aux infrastructures matérielles essentielles pour le développement futur.

Ces données, évoquées à la Société pour le développement international par M. Stephen Lewis, Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies et Conseiller spécial auprès du Secrétaire général du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique de l'Afrique (PANUREDA), révèlent les réalités accablantes auxquelles sont confrontés nos pays. C'est pourquoi les pays membres de l'OUA ont défini une position commune sur la convocation urgente d'une conférence internationale sur la dette africaine, l'objectif pour nos pays étant de nous engager résolument dans la voie de la croissance économique et du développement. C'est dans le même sens que s'inscrit la récente proposition du chef de l'Etat gabonais consistant à voir les pays africains bénéficier d'une bonification de leurs dettes.

Tenant compte de tous ces aspects, le Secrétaire général des Nations Unies soulignait que la marge de manoeuvre dont dispose l'Afrique pour la mise en oeuvre du PANUREDA se trouvait réduite par un climat financier défavorable. Cela justifiait sa conclusion qu'il est essentiel que la communauté internationale agisse avec célérité pour libérer des ressources financières supplémentaires et en accroître la souplesse.

Je ne terminerai pas mon propos sans évoquer certains aspects, notamment socioculturels, du développement de l'homme dans sa double dimension individuelle et collective, qui a toujours été l'une des préoccupations de notre pays. Et en tout premier lieu, les droits de l'homme que l'on ne saurait occulter en cette année où nous commémorons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La réflexion engagée et l'expérience acquise aussi bien au niveau national, régional, qu'international nous ont convaincus qu'il ne peut y avoir de développement sans mise en oeuvre d'une politique de promotion et de protection des droits de l'homme; tout comme il ne peut y avoir de promotion ni de protection des droits de l'homme sans une politique de paix.

M. Bongo (Gabon)

Par ailleurs, le Gabon, dont une délégation a participé aux travaux du Conseil d'administration de l'UNICEF, tenus à New York du 18 au 29 avril 1988, apprécie hautement les recommandations faites par cette institution pour surmonter la conjoncture économique particulièrement difficile du moment.

Parmi ces mesures, la promotion de "l'ajustement à visage humain", qui vise à protéger les groupes vulnérables tout en luttant efficacement contre la crise économique, et "l'initiative de Bamako", tendant à l'institution d'un système d'auto-assistance médicale, ont reçu le soutien de notre pays.

Certes, comme le démontre l'UNICEF dans son rapport annuel de 1989, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans demeure très élevé puisque se situant à 174 pour 1 000. Notre pays mène cependant une politique sociale qui s'est fixé pour objectifs de contribuer à la protection de la famille, de l'enfance et de la jeunesse; de participer à la lutte contre les grands fléaux endémiques sociaux tels que la tuberculose, la lèpre, l'alcoolisme, les maladies vénériennes et diarrhéiques, les épidémies, les maladies mentales et la délinquance juvénile.

Dans le cadre de cette politique, la couverture vaccinale, grâce au programme élargi de vaccination mené avec le concours de l'UNICEF dans notre pays, a atteint plus de 50 % en 1987. Dans le même temps, les pédiatres ont constaté cinq fois moins de cas de rougeole qu'au cours des années précédentes. Notre pays se félicite de voir que les activités de l'UNICEF s'inscrivent dans le cadre plus large du PANUREDA. Cette note de satisfaction concerne enfin la recommandation du Conseil d'administration de l'UNICEF consistant à voir incorporer les besoins et les priorités des femmes dans tous les projets bénéficiant de son assistance.

Pour toutes ces actions, le Gabon se doit d'exprimer une gratitude particulière au système des Nations Unies pour son pragmatisme et son efficacité. Certes, beaucoup reste encore à faire. C'est pourquoi je saisis la présente occasion pour vous assurer de la disponibilité de mon pays à coopérer avec notre organisation afin qu'ensemble nous puissions contribuer à l'amélioration progressive de la condition sociale de l'humanité.

En ce moment même où nous renouvelons notre attachement aux buts et principes que s'est fixés l'Organisation des Nations Unies, nous devons faire profession de foi de nous abstenir d'entreprendre tout ce qui pourrait entraver leur réalisation. Engageons-nous à tout mettre en oeuvre pour que ces mots devenant réalité, l'Organisation à laquelle nous appartenons s'impose réellement comme un instrument

M. Bongo (Gabon)

efficace au service de la paix, de la liberté, de la sécurité et de la justice, toutes valeurs que l'humanité a perdues peut-être de son propre fait, mais qu'elle aspire à retrouver comme pour se racheter vis-à-vis d'elle-même.

Voilà donc le message que j'adresse aux distingués représentants des autres nations réunis dans cette assemblée et l'engagement que je renouvelle au nom du Président de la République gabonaise, S.E. M. El Hadj Omar Bongo, du Gouvernement et du peuple gabonais tout entier.

M. SOMARE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection aux importantes fonctions de président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ma délégation partage la confiance que les membres de l'Assemblée ont placée en vous. Je tiens à vous assurer de l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement des hautes responsabilités qui vous ont été confiées.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer officiellement la reconnaissance de mon pays à votre prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, qui s'est admirablement acquitté de son mandat.

J'ai eu l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale en deux occasions, le 10 octobre 1975, en ma qualité de premier ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, peu après l'accession de mon pays à l'indépendance, et en 1983.

M. Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Je suis particulièrement honoré de pouvoir représenter la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant que ministre des affaires étrangères à cette quarante-troisième session de l'Assemblée générale, au moment où l'on va célébrer le quarantième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Comme je l'ai dit en deux précédentes occasions, la Papouasie-Nouvelle-Guinée considère que les Nations Unies ont un rôle particulier à jouer dans l'élimination des tensions et le règlement des conflits et dans l'élaboration d'un cadre plus solide pour la coopération internationale fondé sur le respect et la compréhension mutuels.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée continuera d'oeuvrer à la réalisation de cet objectif. Comme les années précédentes, l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale est complexe. Beaucoup de questions urgentes ne sont toujours pas réglées et beaucoup d'incertitudes persistent dans les relations internationales, incertitudes qui ont un effet direct sur les processus de développement d'un grand nombre de pays en développement, notamment la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mais en dépit de ces incertitudes, il reste encore des raisons d'espérer et d'être optimiste. On peut dire sans trop se tromper qu'un certain nombre de mesures positives ont été prises pour s'attaquer à des problèmes sur lesquels nous nous pencherons à la présente session.

Ma délégation félicite particulièrement le secrétaire général, M. Javier perez de Cuéllar, de ses efforts inlassables pour défendre les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Nous nous félicitons également du rapport complet qu'il a présenté à l'Assemblée. Nous sommes particulièrement heureux de noter les progrès accomplis en ce qui concerne l'Afghanistan, le conflit Iran-Iraq, la Namibie, le Kampuchea et Chypre. Mais son rapport souligne également d'autres questions urgentes comme le désarmement, le commerce, les finances et les droits de l'homme, pour lesquelles une action internationale plus résolue est nécessaire. Nous restons convaincus qu'il faut renforcer le système des Nations Unies pour qu'il joue un rôle central dans la promotion de la paix, de la sécurité et de relations économiques plus équitables entre les pays développés et les pays en développement.

Notre propre région, dans le Pacifique Sud, est relativement épargnée par les grands conflits. En effet, la région continue de connaître la paix et la stabilité. Mais il y a quelques tendances au changement et, au-delà du

M. Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Pacifique Sud, plus de pays et d'organisations que par le passé souhaitent s'engager activement aux côtés de la région. Le Pacifique Sud n'est pas à l'abri des effets des tensions internationales et des nombreuses tendances inquiétantes de l'économie mondiale. Dans certaines parties de notre région, le colonialisme n'a pas encore disparu, dans d'autres on continue de se livrer à des activités nucléaires en dépit des protestations vigoureuses des gouvernements des nations du Pacifique Sud, tandis qu'apparaissent des tendances croissantes à la rivalité entre grandes puissances.

La communauté du Pacifique Sud est composée de nombreux petits Etats insulaires dispersés sur les vastes espaces de l'océan, qui ne dépendent que d'un petit nombre de produits agricoles et marins pour leur subsistance et leurs recettes d'exportation.

Je suis heureux de pouvoir dire que certaines tendances positives se sont dégagées dans le Pacifique Sud depuis la dernière session de l'Assemblée générale.

En Nouvelle-Calédonie, des progrès constructifs ont été accomplis par l'Administration française pour rétablir le dialogue entre les différents groupes ethniques du Territoire. Il y a un an, mon prédécesseur avait attiré l'attention des membres de l'Assemblée sur la présence d'un grand nombre d'agents de sécurité français stationnés en Nouvelle-Calédonie qui, entre autres, avaient pour but d'intimider le peuple canaque dans sa juste lutte pour l'indépendance à l'égard de la France.

En avril dernier, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres nations insulaires ont été scandalisées par l'assassinat impitoyable de 16 Canaques par les forces de sécurité françaises et par l'intensification des tensions dans le territoire. Nous sommes heureux que le gouvernement Rocard ait mis en branle un processus qui entraînera des changements positifs.

L'Accord-cadre conclu à Paris en août dernier constitue une base sur laquelle les différentes communautés de Nouvelle-calédonie peuvent oeuvrer ensemble, dans un esprit de réconciliation et de compréhension, à la réalisation de l'indépendance. Mais toutes les causes de tension n'ont pas été éliminées. La Nouvelle-Calédonie fait partie, sur la liste des Nations Unies, des territoires non autonomes. Par conséquent, l'Assemblée a pour responsabilité de continuer à suivre l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie. Nous espérons également que l'Autorité administrante sera à la hauteur de toutes ses responsabilités et obligations, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a également suivi de près les événements qui se sont déroulés dans d'autres territoires du Pacifique.

En ce qui concerne les Etats fédérés de Micronésie et la République des îles Marshall, nous estimons que les peuples de ces Etats ont exprimé leur volonté à l'égard de leur avenir politique. L'évolution politique dans ces Etats a été conforme aux principes et pratiques des Nations Unies. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a donc établi des relations diplomatiques complètes avec les Etats fédérés de Micronésie et la République des îles Marshall. Nous prions les autres Etats Membres des Nations Unies de faire de même. Nous espérons que le peuple des Palaos et l'Administration des Etats-Unis sauront résoudre sereinement les questions en suspens concernant l'avenir politique des Palaos.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est un membre actif et à part entière du Forum du Pacifique Sud, la principale organisation régionale du Pacifique Sud. Avec les autres Etats membres de ce forum, nous continuons à nous opposer aux essais nucléaires et au déversement de déchets nucléaires dans notre région.

Le Traité faisant du Pacifique Sud une zone dénucléarisée et la Convention pour la protection de l'environnement et des ressources du Pacifique Sud sont les deux instruments les plus importants qui aient été créés pour protéger l'environnement de notre région. La Papouasie-Nouvelle-Guinée ratifiera bientôt ces deux traités.

La décision prise par les Gouvernements de l'Union soviétique et de la République populaire de Chine de ratifier les protocoles II et III du Traité faisant du Pacifique Sud une zone dénucléarisée est un événement dont il faut se féliciter. Nous exhortons les autres puissances nucléaires à ratifier également les protocoles et à respecter les dispositions du Traité dans le Pacifique Sud.

Lors d'une réunion récente des chefs de gouvernement des nations du Pacifique Sud en septembre dernier, il a été décidé de mettre en oeuvre un certain nombre d'accords nouveaux pour faciliter un dialogue et des échanges plus constructifs avec les autres pays et organisations. Un cadre institutionnel au sein du Forum a été créé pour amener tous les organes régionaux opérant dans le Pacifique Sud à améliorer leur coordination et leur collaboration. On a proposé de réaliser chaque année des consultations régulières de haut niveau entre les nations du Pacifique Sud et des pays tiers intéressés, immédiatement après la réunion annuelle des chefs de gouvernement. Ces accords ont pour but d'attirer davantage

M. Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

l'attention de la communauté internationale sur les besoins et les contraintes en matière de développement des nations insulaires du Pacifique Sud et sur notre potentiel de ressources et de mobiliser des ressources appropriées qui répondent au développement économique, à l'autosuffisance, à l'augmentation des capacités de production et au progrès social de notre population.

M. Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

t'entrée en vigueur en juin dernier des accords multilatéraux sur la pêche entre le Gouvernement des Etats-Unis et les gouvernements des nations insulaires du Pacifique a été un pas en avant important non seulement pour la mise en valeur de la principale ressource de la région - la pêche - mais également pour l'expansion des relations économiques de notre région. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se féliciterait d'accords analogues avec d'autres grands pays halieutiques. Nous demandons instamment au Gouvernement du Japon de continuer le dialogue avec les Etats insulaires en vue de conclure sous peu un accord multilatéral sur la pêche.

La région du Pacifique Sud est relativement inconnue de la majorité des Etats Membres des Nations Unies et de trop nombreuses institutions des Nations Unies. Les besoins des communautés insulaires dans le Pacifique Sud sont grands. Le Forum du Pacifique Sud a pris d'importantes initiatives pour encourager d'autres pays et organisations à contribuer au développement de notre région dans les domaines où ils peuvent fournir une aide. D'autres importantes initiatives régionales vont suivre en ce qui concerne des mesures portant sur le commerce, le transport et les télécommunications.

La coopération régionale est la pierre angulaire de la mise au point de nombreux programmes des Nations Unies. Nous pensons qu'il est urgent de sensibiliser nombre d'organismes des Nations Unies aux véritables besoins et aspirations des pays insulaires du Pacifique pour qu'ils réorientent leurs activités en conséquence.

L'intérêt de la Papouasie-Nouvelle-Guinée va au-delà de la région du pacifique Sud. Nous nous efforçons de renforcer nos liens avec les Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Nos liens avec l'ANASE n'ont cessé de se développer ces dernières années. Nous continuons d'apprécier comme il convient notre statut d'observateur spécial des réunions annuelles des ministres des affaires étrangères de l'ANASE. Mon gouvernement est également heureux de voir que les pays membres de l'ANASE ont accédé à notre demande d'adhérer au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est.

La situation au Kampuchea continue de susciter l'inquiétude. Ma délégation note avec un optimisme prudent l'évolution et les initiatives dont a fait l'objet ces 12 derniers mois le problème du Kampuchea. Les pourparlers officieux qui ont eu lieu à Djakarta, Indonésie, entre toutes les parties concernées par la question du Kampuchea constituent un progrès dont il faut se féliciter. Ma délégation

M. Somare (papouasie-Nouvelle-Guinée)

estime que pour résoudre le problème du Kampuchea il faut non seulement procéder au retrait inconditionnel des forces vietnamiennes mais également prévenir le retour des politiques et pratiques génocides de Pol Pot et des Khmers rouges. La Papouasie-Nouvelle-Guinée se réjouit des efforts faits par le groupe des pays de l'ANASE pour résoudre ce problème qui persiste dans notre région.

La situation sur la péninsule Coréenne préoccupe également mon gouvernement. Nous lançons un appel aux Gouvernements de la République démocratique populaire de Corée et de la République de Corée pour qu'ils continuent de rechercher le moyen de faire triompher le dialogue et la réconciliation. Ma délégation note avec satisfaction les initiatives présentées récemment dans la Déclaration de juillet 1988 publiée par le président de la République de Corée, et dont le but est d'améliorer les perspectives de réunification. Nous demandons instamment aux gouvernements des deux pays de prendre en compte les vœux de leur peuple qui souhaite sincèrement une réunification rapide. Mon gouvernement estime que l'admission de la République démocratique et populaire de Corée et de la République de Corée aux Nations Unies pourrait ouvrir une nouvelle voie menant au dialogue. Mon gouvernement se joint au nombre croissant de gouvernements qui souhaitent que la Corée du Nord et la Corée du Sud deviennent membres des Nations Unies.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq a entraîné sur le plan humain l'une des mobilisations les plus tragiques et les plus tristes des temps modernes. Ce conflit inutilement prolongé a coûté trop de vies et infligé trop de misères. Ma délégation s'associe aux autres délégations pour se féliciter du cessez-le-feu du 20 août. A cet égard, nous félicitons M. Pérez de Cuéllar pour les efforts inlassables qu'il a déployés. Les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies ont fait preuve de la volonté politique nécessaire pour trouver une solution rapide au conflit irano-iraquien et nous les en félicitons également. Les dirigeants de l'Iran et de l'Iraq doivent à leur peuple de restaurer la paix et l'harmonie dès que possible. La résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité fournit une base solide pour le prompt règlement de ce malheureux conflit.

Les événements récents au Moyen-Orient exigent que davantage d'efforts soient déployés pour remédier aux causes sous-jacentes aux tensions et aux conflits. Ma délégation est convaincue que les Palestiniens ont droit à un foyer national. Israël aussi a le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres. Ces deux conditions sont essentielles à toute solution durable au problème.

M. Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

La situation qui existe en Amérique centrale, notamment au Nicaragua, mérite que les dirigeants de la région et ceux qui sont à même d'influencer l'issue de la situation fassent preuve de compréhension. Nous félicitons les dirigeants de cette région qui ont fait preuve de clairvoyance et de sensibilité face au problème qui se pose à eux. Ma délégation reconnaît l'importance d'une démarche régionale pour appréhender ces problèmes.

Chaque année, nous venons à l'Assemblée générale en espérant que des mesures concrètes seront prises pour trouver une solution au problème de l'apartheid en Afrique du Sud. Toutefois, en dépit de nombreuses résolutions des Nations Unies, le problème demeure. Ma délégation est convaincue que l'adoption de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud peut offrir certaines perspectives de succès. Nous reconnaissons qu'une telle mesure, si elle était adoptée, pourrait créer des difficultés économiques. Mais de quelles autres options disposons-nous? Le temps peut remédier aux difficultés économiques, mais dans le cadre de l'apartheid l'inaction ne peut que perpétuer l'oppression et la souffrance.

Des signes récents indiquant que le peuple de Namibie pourrait recouvrer liberté et souveraineté nous donnent quelque espoir. La Papouasie-Nouvelle-Guinée demande instamment à toutes les parties qui sont à même de favoriser l'heureuse issue de cette question, de ne ménager aucun effort pour faciliter le progrès vers l'indépendance trop attendue de la Namibie.

Le Pacifique est essentiellement composé de petits Etats qui sont néanmoins liés à la communauté internationale de diverses manières. Notre environnement n'est peut-être pas le plus perturbé, mais nous continuons d'être très vulnérables aux influences de l'environnement international.

Protéger notre région de la rivalité des grandes puissances et des activités nucléaires est une question à laquelle la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'attacher une importance considérable. La conclusion en décembre dernier par les Etats-Unis et l'Union soviétique d'un traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée est un pas important en avant sur la voie du désarmement et de la limitation des armements. Mais, davantage peut et doit être fait dans ce domaine par tous ceux qui sont dotés d'armes nucléaires. Comme d'autres représentants qui ont pris la parole devant cette assemblée, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire et urgent de prendre de nouvelles mesures si on veut parvenir à un véritable désarmement, à une réduction des armements et à une limitation de ceux-ci.

M. Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Comme je viens de le souligner, la vulnérabilité tient également aux possibilités limitées de promouvoir le développement économique. La Papouasie-Nouvelle-Guinée attache une grande importance aux efforts internationaux visant à résoudre les problèmes croissants que posent le protectionisme, le service de la dette et le ralentissement des transferts financiers vers les pays en développement.

M. Somare (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Nous avons tenu pleinement compte des nombreux commentaires faits par les délégations sur le rôle et l'efficacité des Nations Unies à l'heure actuelle. Notre organisation n'a pas pu résoudre tous les problèmes touchant la communauté internationale, mais il y a des signes positifs qui indiquent que le mécanisme des Nations Unies s'est vu donner la possibilité de fonctionner. Une certaine impulsion la permis de s'attaquer à un grand nombre de problèmes dont on recherche la solution depuis longtemps. Ne perdons pas cette occasion.

M. JONES (Grenade) (interprétation de l'anglais) : Je transmets à l'Assemblée les salutations du Gouvernement et du peuple de mon pays.

Monsieur le président, ma délégation s'associe aux nombreuses expressions d'estime, de félicitations, de confiance et de bonne volonté qui vous ont été adressées alors que vous assumez les hautes fonctions de président de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, vers laquelle le monde se tourne dans le vif espoir de voir se réaliser de nombreux succès.

En outre, je voudrais exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, Ministre adjoint des affaires étrangères de la République démocratique allemande, pour la manière habile et efficace dont il a dirigé la quarante-deuxième session historique de l'Assemblée générale.

Ma délégation souhaite exprimer son orgueil et sa gratitude pour l'insigne contribution que le Secrétaire général apporte à la communauté internationale par sa direction habile, judicieuse, dévouée et discrète.

Il n'est pas fortuit que, dans de nombreuses régions du monde, la paix semble s'épanouir. Cela peut être dû au fait que l'on se rend compte qu'il n'y a rien à gagner de la prolongation indéfinie de conflits entre nations et au sein des nations. Au contraire, l'ampleur des pertes en vies humaines et en ressources déjà peu abondantes qu'ils entraînent est telle que si on laisse les conflits se poursuivre indéfiniment, il ne peut finalement y avoir ni vaincu ni vainqueur.

Les vents du changement qui soufflent dans la direction de la paix dans la communauté internationale engendrent un climat favorable au renforcement de celle-ci. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation daté du 14 septembre 1988, le Secrétaire général, apôtre infatigable de la paix, dit des Nations Unies

-qu'un vent léger mais favorable était revenu gonfler les voiles du frêle esquif qui transporte l'humanité." (A/43/1, p' 2)

M. Jones (Grenade)

Pour poursuivre cette métaphore nautique, qu'il me soit permis de citer l'immortel William Shakespeare :

"Les affaires humaines ont leurs marées qui, saisies au moment du flux, conduisent à la fortune; l'occasion manquée, tout le voyage de la vie se poursuit au milieu des bas-fonds et des misères." (Jules César, acte IV, scène 3)

Les "fragments de paix" qui apparaissent dans certaines régions du monde sont l'occasion pour la communauté internationale, dont le prestige s'accroît, de prendre la marée au moment du flux dans sa poursuite de la paix.

La Grenade réaffirme son attachement indéfectible à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation des Etats américains, au Commonwealth, à la communauté des Caraïbes et à toutes les autres organisations régionales ou internationales qui nous aident à atteindre nos objectifs de politique étrangère, dont la paix est l'élément essentiel.

Ma délégation note avec une satisfaction profonde la nouvelle détente et le rapprochement entre les superpuissances, dont les relations ont si longtemps suscité l'inquiétude de la communauté internationale. Nous espérons que l'amélioration enregistrée dans les relations se poursuivra et contribuera à réduire les tensions de par le monde. Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev pour leur contribution, et pour les prier instamment de poursuivre le dialogue afin que le processus maintenant entamé puisse conduire à un niveau significatif et internationalement acceptable de réduction des armes tant nucléaires que classiques - type de contribution à la paix et à la sécurité internationales dont le monde a tant besoin.

Dans ce contexte, la communauté internationale note avec plaisir les progrès accomplis ces derniers mois vers la solution pacifique de situations apparemment insolubles dans certaines régions du monde.

En Afghanistan, les Accords de Genève, négociés sous les auspices du Secrétaire général et garantis par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, offrent à la région la toute première chance d'un règlement pacifique du conflit, qui jetterait les bases de l'autodétermination du peuple afghan.

M. Jones (Grenade)

Le cessez-le-feu intervenu le 20 août dans le long et coûteux conflit irano-iraquien, suivi, cinq jours plus tard à Genève, de pourparlers directs entre les représentants de haut niveau des deux pays, avec la médiation du secrétaire général, permet au monde d'espérer que ce conflit pourra enfin prendre fin. Je voudrais toutefois rappeler à l'Assemblée la situation critique persistante où se retrouvent des adeptes de la foi bahaï en Iran. Leur lot continue d'être la persécution et la mort en raison de leur croyance religieuse. Si ce problème persiste, l'instauration de la paix et de la stabilité dans ce pays sera toujours entravée. J'invite une fois de plus l'Assemblée à prendre des mesures propres à inciter le Gouvernement iranien à reconnaître aux Bahaïs le droit sacré, reçu de Dieu, de célébrer leur culte en toute liberté et comme ils l'entendent.

Les discussions quadripartites qui se déroulent actuellement entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud, avec les Etats-Unis comme médiateur, offrent l'espoir que grâce à la bonne volonté, à la sagacité et, si possible, à l'adoption de positions non agressives et non contradictoires, l'indépendance de la Namibie sera possible sans plus d'effusions de sang ou de délai.*

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, la situation à Chypre, au Kampuchea et au Sahara occidental montre des signes encourageants qui laissent espérer une solution pacifique par le biais de négociations politiques et diplomatiques.

* M. Borg Olivier (Malte), Vice-Président, assume la présidence.

M. Jones (Grenade)

Toutefois, il subsiste d'autres problèmes régionaux qui préoccupent la communauté internationale. Au Moyen-Orient, les relations entre Israël et les Palestiniens se sont encore envenimées à la suite des événements survenus récemment sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Ma délégation espère que ceux qui président aux destinées des nations, ayant eux-mêmes - en tant qu'individus - la paix chevillée au coeur, sauront trouver une formule acceptable pour toutes les parties, une formule qui réponde au désir des Palestiniens d'avoir une patrie et garantisse leur droit à l'autodétermination, une formule qui reconnaisse l'existence d'Israël en tant qu'Etat souverain indépendant et son droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La situation en Amérique centrale, où l'on avait espéré que la signature du plan de Guatemala, en août 1987, par les cinq présidents d'Amérique centrale, porterait rapidement ses fruits, nous invite toujours à un optimisme prudent.

Néanmoins, ma délégation se félicite au plus haut point de voir que les peuples de la région ont entrepris, ensemble, d'évaluer et de définir leurs besoins en matière de sécurité mais aussi d'éliminer les menaces à la paix et à la stabilité dans la région. Nous louons les initiatives des dirigeants de la région qui veulent régler leurs problèmes par le biais de la consultation, de la coordination, de la coopération et de l'action concertée.

Le sort de la péninsule Coréenne, qui représente essentiellement une famille humaine unique, maintenant coupée en deux du fait de la deuxième guerre mondiale, est un exemple type de la futilité, de la stupidité et de la tragédie de la guerre. Cette dichotomie a provoqué d'indicibles souffrances humaines. Des gens unis par les affinités familiales, les liens du sang et de l'esprit, n'ont que de très rares occasions de se voir.

Lorsque ma délégation a pris la parole dans le cadre du débat général l'année dernière, nous avons exprimé l'espoir que le langage universel des sports et de la musique représenterait pour le monde la meilleure chance d'atteindre l'objectif universel de fraternité. Ma délégation est toujours de cet avis. C'est dans cet esprit que nous avons parlé des XXIVe jeux Olympiques qui viennent de s'achever à Séoul. Nous félicitons chaleureusement le Gouvernement et le peuple de la République de Corée, grâce auxquels les XXIVe jeux Olympiques d'été de Séoul se sont pour l'essentiel déroulés sans boycottage politique ni tragédie.

M. Jones (Grenade)

En outre, ma délégation espère ardemment que l'inscription du point intitulé "Promotion de la paix, de la réconciliation et du dialogue dans la péninsule de Corée- à l'ordre du jour de l'actuelle session de l'Assemblée donnera lieu à un débat constructif, rationnel et conciliateur, afin qu'une solution satisfaisante soit trouvée au problème de la division de la Corée. Dans le cas de la péninsule Coréenne, comme dans le cas de nombreux conflits, il faut s'attacher à découvrir les nombreuses similitudes occultées par notre apparente diversité. Employons-nous à conjuguer nos efforts plutôt que nos faiblesses.

A en juger par les succès enregistrés récemment par les Nations Unies dans la médiation de conflits de la communauté internationale, le moment est venu de se demander sérieusement si la réunification de la Corée du Nord et de la Corée du Sud par le biais du dialogue et des négociations ne serait pas possible si les deux pays devenaient membres à part entière des Nations Unies. Nous avons le devoir de chercher à faire en sorte que le peuple de la péninsule de Corée ne soit pas privé plus longtemps de la possibilité de vivre dans la paix, la stabilité et la réconciliation. Je propose donc que la question de cette admission soit examinée de toute urgence afin que le droit d'être représentés à l'Organisation soit octroyé aux plus de 70 millions de Coréens qui peuplent la péninsule.

J'aimerais maintenant, avec l'indulgence des délégations, dire quelques mots de mon pays, la Grenade, qui, il y a cinq ans, a été subitement poussé sous les feux de la rampe internationale après l'exécution du Premier Ministre et d'un certain nombre de citoyens innocents, résultat d'une lutte acharnée entre les partis pour prendre le pouvoir. Cet épisode tragique s'est produit le 25 octobre 1983. Lorsque l'ordre a été rétabli, un gouvernement intérimaire a été créé avec pour mandat, essentiellement, d'instaurer un climat propice à des élections générales et au retour d'une démocratie parlementaire caractérisée par le pluralisme et la participation, que la Grenade avait toujours connue à l'exception de la période entre les années 1979 et 1983, lorsque des idéologues sont arrivés au pouvoir après avoir renversé par la force le gouvernement élu. L'année suivante - en décembre 1984 -, les Grenadins se sont rendus aux urnes pour élire mon parti à une écrasante majorité. Je suis heureux de pouvoir dire à cette instance fraternelle des Nations Unies qu'aujourd'hui la Grenade est un pays où l'on vit en paix et où les droits de l'homme et les libertés individuelles sont scrupuleusement garantis.

M. Jones (Grenade)

Quelques principes cardinaux dictent notre comportement dans la grande famille des nations; ce sont; l'égalité, le respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats ainsi que de leur droit de choisir en toute liberté leur système économique et social. La Grenade ne s'adonne ni aux reproches ni aux récriminations dans ses relations internationales.

Ma délégation entend dénoncer la propagande mensongère de certains membres insatisfaits de cette instance fraternelle qui voudraient faire croire qu'il y a encore des forces étrangères dans mon pays. Les quelques pays qui persistent à le faire n'ont aucune idée de ce qu'est véritablement la démocratie. J'ai le plaisir de dire qu'à la Grenade les urnes ont remplacé les fusils comme instruments ultimes du débat politique. Je déclare catégoriquement et sans crainte d'être démenti qu'il n'y a pas de troupes étrangères dans mon pays, qu'il n'y en a plus depuis 1985.

La Grenade partage les préoccupations et les problèmes inhérents à la vulnérabilité des pays insulaires en développement, en particulier, et des pays en développement, en général. Pour ce qui est des problèmes spécifiques des pays insulaires en développement, les ravages causés en Jamaïque par le passage de l'ouragan Gilbert soulignent à quel point les îles sont vulnérables aux catastrophes naturelles.

Il faut espérer qu'en arrêtant sa stratégie pour apporter une aide d'urgence à la Jamaïque, la communauté internationale tiendra compte de la fragilité des économies insulaires. En outre, conformément au point 82 b) de l'ordre du jour, l'Assemblée générale est invitée à envisager une série de mesures propres à pallier les à-coups subis par cette catégorie de pays en développement.

Ma délégation demande aux institutions des Nations Unies et à chacun des pays Membres de répondre plus favorablement à nos appels justifiés pour que nous fassions l'objet d'une considération spéciale.

L'Assemblée générale ne devrait pas ignorer non plus la menace que représente pour l'écosystème des pays insulaires en développement la pollution côtière due aux déversement de déchets en mer. Du reste, l'expérience déplaisante que l'on a faite de la pollution marine dans différentes régions du monde a mis en lumière les effets délétères de la transformation de l'océan en un immense dépotoir.

M. Jones (Grenade)

Ainsi, outre les préoccupations qui doivent être prises en compte lors de l'examen du point 64 k) de l'ordre du jour, il est impérieux de mettre au point un programme d'action contre tous types de déversement de déchets nuisibles en mer, qu'ils soient nucléaires, industriels ou médicaux, afin de préserver les générations futures d'un suicide écologique potentiel.

En ce qui concerne le fonctionnement efficace des Nations Unies, ma délégation voudrait exprimer son inquiétude face à la situation financière de l'Organisation. Deux points de l'ordre du jour - les points 50 et 116 - sont consacrés à cette question, ce qui montre l'importance primordiale qu'on y attache. Il faut espérer que toute révision du barème des quotes-parts respectera le principe d'une répartition équitable et tiendra compte des capacités de paiement des Etats Membres. Il est anormal que les pays développés bénéficient d'une réduction de leurs contributions mises en recouvrement tandis que certains pays en développement accablés de dettes se voient obligés de supporter une révision à la hausse de leurs obligations financières envers l'Organisation, et cette anomalie ne devrait pas exister.

Le problème de la dette extérieure, qui entraîne des conséquences économiques défavorables pour le monde entier et, notamment, pour les pays en développement, est un parfait exemple de la façon dont la paix et la sécurité internationales peuvent être compromises par une situation qui peut avoir des conséquences sociales, politiques et économiques graves. Le remboursement de la dette et le service de la dette, qui paralysent l'économie de nombreux pays en développement, sont comme un boulet qu'ils traînent avec eux. Certes, le remboursement de la dette relève de la responsabilité juridique et morale du débiteur, mais l'allègement de la dette devrait entrer dans les considérations humaines et morales de certains des créiteurs qui, dans le contexte de la situation mondiale actuelle, pourraient faire simplement acte de justice en restituant à la terre nourricière un peu de ce qu'ils en ont extrait. L'histoire abonde en exemples qui montrent comment l'exploitation et l'injustice ont contribué au problème de la dette.

On peut appliquer aux pays en développement les moins avancés, dont les programmes sociaux et humanitaires sont suspendus en raison du remboursement et du service de la dette, le cynisme mêlé d'humour d'un socio-économiste qui a dit que le vice inhérent de certains systèmes économiques est la répartition inégale des avantages, alors que la vertu inhérente des autres est le partage égal des

M. Jones (Grenade)

misères. En fin de compte, si le problème de la dette extérieure reste sans solution et garde toute son acuité, les économies des pays tant développés qu'en développement en souffriront.

Un domaine d'intérêt mondial et de préoccupation commune est celui du trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes qui, tel que la peste, s'étend sur la surface du globe et déchire le tissu même de la société. L'engouement pour ces substances dangereuses va de pair avec l'accroissement de la violence qui devient rapidement une sous-culture peu reluisante dans certaines sociétés. On croit généralement que les stupéfiants et le terrorisme international sont directement liés. Cette double menace se renforce de jour en jour et fait des ravages parmi des innocents et des personnes sans méfiance. Nous estimons que nous devons nous attaquer à ce problème terrifiant sur tous les fronts, avec l'aide des organes d'éducation, de santé et de maintien de l'ordre dans les trois domaines cruciaux de la production, du trafic et de la consommation de stupéfiants.

Une autre question qui préoccupe le monde entier est celle de la diffusion rapide du SIDA - syndrome immuno-déficitaire acquis - qui, tel un fléau, prend des proportions de pandémie. A cet égard, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - prestigieuse institution spécialisée du système des Nations Unies - devrait continuer de se concentrer sur l'étiologie, le pronostic et la thérapie de ce mal, qui a des conséquences sociales dangereuses.

La pratique odieuse et pernicieuse de la haine raciale - apartheid - en Afrique du Sud reste le principal obstacle à la paix non seulement en Afrique australe, mais dans le monde en général. Ce racisme institutionnalisé et systématique vise à étrangler toute possibilité de progrès démocratique en Afrique australe et continue de priver l'homme noir de ses droits à la liberté et à l'autodétermination.

Si nous choisissons d'exercer des pressions sur le Gouvernement sud-africain pour l'amener à démanteler l'apartheid, ces pressions, selon ma délégation, devraient se traduire par t'application de sanctions collectives, globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud. Nous ne sommes pas persuadés par les arguments avancés par quelques acteurs influents sur la scène internationale selon lesquels des sanctions auraient des répercussions défavorables sur la majorité noire en Afrique du Sud. Nous notons avec intérêt que l'imposition de sanctions est une option convaincante et séduisante appliquée sélectivement en tant que

M. Jones (Grenade)

mesure punitive ou conçue pour obtenir des concessions. En tout état de cause, il serait insensé et présomptueux de la part d'autres pays d'essayer de parler au nom de la majorité noire de l'Afrique du Sud. Leurs préoccupations devraient plutôt être reflétées dans des appels concertés aux autorités sud-africaines pour qu'elles entament des négociations avec les dirigeants légitimes du peuple.

S'il faut un porte-parole, des pressions devraient alors être exercées sur le Gouvernement sud-africain pour qu'il libère, inconditionnellement, le porte-parole le plus éloquent et le plus représentatif de la cause noire, Nelson Mandela. Cet apôtre de la justice en Afrique du Sud est emprisonné injustement depuis 26 ans. Nous demandons au Gouvernement sud-africain de le libérer immédiatement pour qu'il puisse participer efficacement au façonnement de la destinée de son pays et de son peuple.

Nous demandons à l'Afrique du Sud de cesser ses interventions armées dans les Etats de première ligne et de respecter leur souveraineté et leur intégrité territoriale. D'énormes progrès vers une solution pacifique et à l'amiable pourraient être accomplis grâce à la prompte application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant l'indépendance de la Namibie qui, de l'avis de ma délégation, représente la seule base pour la réalisation de cet objectif.

Enfin, la quarante-troisième session de l'Assemblée générale se présente sous les meilleurs auspices. Les contours de la paix commencent à se dessiner dans bien des régions, naguère terrains de conflits idéologiques, voire de guerre. L'idée que, dans les sciences exactes, à toute action correspond une réaction égale et opposée, qui peut être mesurée quantitativement, peut, dans une certaine mesure, s'appliquer aux sciences sociales, où la paix est un élément clef, par la mesure qualitative des événements pacifiques prometteurs qui se sont produits dans nombre de régions du monde. Les forces centrifuges de désordre et d'inquiétude commencent à céder le pas aux forces centripètes de paix et de concorde à l'intérieur des nations et entre les nations.*

* M. Pejić (Yougoslavie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Jones (Grenade)

Les sommets de Washington et de Moscow entre le Président Ronald Reagan et le Secrétaire général Mikhail Gorbatchev et la signature du Traité FNI, qui comprend des dispositions relatives à la vérification, sont des facteurs qui, nous l'espérons, contribueront à l'instauration d'une paix mondiale durable. Ma délégation estime cependant que la triade désarmement, développement et solidarité, qui a une relation syllogistique, offre à l'humanité le meilleur espoir d'atteindre l'objectif universel de paix et de fraternité que le monde attend patiemment depuis si longtemps.

Que Dieu nous bénisse et nous inspire à mesure que nous poursuivons nos délibérations pour atteindre ces nobles objectifs.

M. BWANALI (Malawi) (interprétation de l'anglais) : Je suis très heureux de m'associer à ceux qui m'ont précédé pour féliciter très sincèrement, au nom de la délégation du Malawi, M. Dante Caputo, pour son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Les orateurs qui m'ont précédé ont parlé avec éloquence de sa longue expérience des affaires internationales, de son attachement profond à la promotion de la paix et de la coopération internationale et de ses grands talents de diplomate. Pour notre part, nous avons déjà pu noter la manière efficace dont il dirige les travaux de l'Assemblée. Nous sommes donc certains que, sous sa direction, les débats de l'Assemblée seront couronnés de succès. Je tiens donc à l'assurer de l'entière coopération de ma délégation.

La quarante-deuxième session a peut-être été une des sessions les plus animées des dernières années, l'Assemblée ayant été rappelée plusieurs fois pour des reprises de session. L'Assemblée a également dû traiter de nombreuses questions très complexes, et la recherche d'une solution à certaines d'entre elles a donné lieu à des séances plénières qui se sont poursuivies fort tard.

Fort heureusement, nous avons en M. Peter Florin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, un Président dont l'enéurance exceptionnelle, le dévouement exemplaire, la patience inépuisable, la confiance et la bonne humeur ont facilité le travail de l'Assemblée. Ma délégation présente ses meilleurs vœux à M. Florin et le félicite pour la façon dont il s'est acquitté des devoirs et responsabilités qui lui avaient été confiés.

M. Bwanali (Malawi)

La délégation du Malawi est heureuse d'exprimer ses meilleurs vœux au secrétaire général de notre organisation, M. Javier perez de Cuéllar. Nous avons noté avec beaucoup de satisfaction les nombreux succès remportés par les Nations Unies au cours des 12 derniers mois. Les plus remarquables d'entre eux sont les négociations fructueuses qui ont abouti aux Accords de Genève sur l'Afghanistan et le cessez-le-feu dans la guerre qui a opposé l'Iran et l'Iraq pendant huit ans. Ces succès ont clairement donné raison à ceux qui, en dépit des doutes exprimés par certains ces dernières années quant à l'intérêt que présente l'Organisation compte tenu du milieu politique international d'aujourd'hui, ont continué à croire que les Nations Unies demeuraient l'instance la plus appropriée pour la recherche de solutions aux différends internationaux, et de croire également que si la possibilité leur en est donnée elles peuvent être un instrument très efficace pour résoudre les conflits entre Etats.

M. de Cuéllar n'a jamais douté de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, pas plus qu'il n'a jamais douté de son potentiel comme instrument de paix. Nous considérons donc qu'en attribuant cette année le prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, on a voulu reconnaître à juste titre les efforts personnels que fait M. de Cuéllar pour maintenir les Nations Unies au centre des affaires internationales et rendre enfin un hommage mérité à l'insigne contribution des Nations Unies à la paix internationale au cours des 40 dernières années. Ma délégation s'associe aux autres délégations pour exprimer à M. Pérez de Cuéllar et, à travers lui, aux forces de maintien de la paix, des félicitations bien méritées.

Un journaliste local a fait observer l'été dernier que "la paix a été déclarée". Malgré son ton quelque peu cynique, cette remarque soulignait bien le phénomène extraordinaire des derniers mois. En effet, au cours de l'été, nous avons été émerveillés par les nouvelles qui nous parvenaient de partout et qui faisaient état de progrès dans des problèmes longtemps considérés insolubles. Pour une fois, il semblait bien que la paix avait été déclarée.

Au Malawi, nous avons accueilli avec satisfaction la nouvelle du succès des Accords de Genève, dans le cadre desquels il a finalement été possible à des troupes étrangères qui s'y trouvaient depuis huit ans, de se retirer de l'Afghanistan. Nous espérons que le retrait de ces forces se terminera comme prévu

M. Bwanali (Malawi)

dans les Accords, de façon que le peuple afghan puisse amorcer le processus important consistant à déterminer l'avenir politique du pays et à s'attaquer aux tâches urgentes du redressement et de la reconstruction.

Dans le golfe Persique, nous notons qu'à la suite de l'acceptation de la résolution 598 (1987) par l'Iran et l'Iraq au début de l'été, un cessez-le-feu est entré en vigueur le 20 août. Nous notons en outre que les négociations en vue d'un accord de paix permanent entre les deux belligérants se poursuivent sous les auspices des Nations Unies. La voie conduisant à ces objectifs ne sera pas facile, mais nous pensons que les parties concernées mesurent le coût élevé d'un échec éventuel.

Lorsque la délégation du Malawi a pris la parole devant l'Assemblée l'an dernier, elle a noté avec regret que la fièvre diplomatique du début de 1987, qui s'était concentrée sur la question du Kampuchea, ne semblait avoir abouti à aucun changement. Mon gouvernement a donc été encouragé par les signes récents semblant indiquer qu'un dialogue véritable s'établissait entre les différentes parties intéressées. Nous notons, par exemple, qu'à la suite de la réunion de juillet tenue sous les auspices de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), toutes les parties se sont montrées prêtes à poursuivre la recherche d'une solution mutuellement acceptable. Permettez-moi d'exprimer l'appui entier de mon gouvernement à ces efforts et également son espoir sincère de les voir aboutir à une issue positive.

Au cours des contacts politiques directs établis pour la première fois depuis des années entre les deux pays, des parlementaires du Nord et du sud de la Corée se sont réunis pour discuter des relations entre les deux parties de cette patrie divisée. Mon gouvernement est heureux d'apprendre que de nouveaux pourparlers pourraient se dérouler bientôt. Le Malawi appuie la décision des deux parties de maintenir ouvertes leurs lignes de communication, de façon à faciliter la poursuite de la recherche d'une solution pacifique. Nous demeurons fermement convaincus que, par un véritable dialogue entre le Nord et le Sud, une solution viable peut être trouvée. Dans l'intervalle, le Malawi accueille avec satisfaction l'appel de la Corée du Sud en faveur de la cessation des hostilités entre le Nord et le Sud. Le Malawi se réjouit également des autres propositions avancées par les deux parties pour atténuer les tensions entre elles.

M. Bwanati (Malawi)

Le ~~Malawi~~ suit de très ~~près~~ les négociations quadripartites, auxquelles participent les ~~représentants~~ des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud, de l'Angola et de Cuba, dont le but ultime est d'accorder l'indépendance à la Namibie dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. A cet égard, mon gouvernement a été très encouragé d'apprendre que, si tout allait bien, la mise en oeuvre du processus de transition envisagé dans la résolution 435 (1978) pourrait commencer dès le mois prochain et que des élections ~~pour~~ l'indépendance auraient lieu d'ici le 1er juin 1989.

Si son optimisme est quelque peu mitigé ~~par l'expérience~~ de la communauté internationale, qui s'est ~~approchée à plusieurs reprises~~ d'une solution sans finalement la trouver, mon gouvernement, néanmoins, attend avec intérêt l'indépendance de la Namibie et souhaite accueillir celle-ci comme membre à part entière de la communauté internationale. Mon gouvernement espère donc s'associer aux autres membres pour accueillir le nouvel Etat indépendant de la Namibie en tant que participant, doté de ses ~~droits~~ souverains, à la quarante-quatrième session de l'Assemblée ~~générale~~ en 1989.

M. Bwanali (Malawi)

En 1986, pour la première fois depuis près de 40 ans et de nouveau cette année, l'Assemblée a été saisie de la question du territoire dépendant de la Nouvelle-Calédonie, dont le peuple autochtone et la puissance administrante se trouvaient prisonniers d'une impasse à propos de son avenir politique. Nous comprenons maintenant que la puissance administrante, après avoir examiné sa politique dans le territoire, a récemment conclu un accord avec les représentants de la population autochtone en vue d'une solution prévoyant l'octroi prochain de l'indépendance à ce territoire. Ma délégation constate cette évolution avec plaisir. Nous félicitons le Gouvernement de la France de son courage pour avoir non seulement concédé au peuple néo-calédonien le droit à l'autodétermination, mais aussi pour avoir reconnu ses obligations vis-à-vis de l'exercice de ce droit. Le Malawi attend avec intérêt de voir la Nouvelle-Calédonie occuper très bientôt, nous l'espérons, la place qui lui revient de droit en tant que membre indépendant et souverain de la communauté des nations.

Nous avons suivi de près les efforts incessants du secrétaire général pour trouver des solutions viables aux questions de Chypre et du Sahara occidental.

Concernant Chypre, nous avons noté que l'apparition d'une atmosphère favorable dans les relations entre certaines parties dont le rôle serait primordial pour atteindre toute solution, semble avoir ménagé une évolution positive dans les attitudes des dirigeants des communautés chypriotes grecques et chypriotes turques. A cet égard, nous constatons que les deux parties se sont déclarées prêtes à collaborer avec le Secrétaire général en vue de faciliter la reprise des pourparlers intercommunautaires et que les pourparlers officiels sont déjà prévus pour le début de 1989. Mon gouvernement s'en félicite et demeure convaincu que seule une formule établie par le peuple chypriote lui-même ou avec sa participation, peut offrir une solution constructive et permanente aux problèmes politiques de ce pays.

S'agissant de la question du Sahara occidental, ma délégation souhaite répéter que le Malawi est favorable au droit du peuple de ce territoire à l'autodétermination, que ce soit en tant qu'Etat souverain indépendant ou autrement. Nous appuyons donc les initiatives du Secrétaire général sur la question et sommes heureux de noter que les propositions qu'il a présentées récemment à la fois au Gouvernement du Maroc et au POLISARIO, prévoient un

M. Bwanali (Malawi)

référendum pour permettre au peuple sahraoui d'indiquer sa préférence quant à sa volonté de faire partie du Maroc ou d'avoir son propre Etat souverain indépendant.

Nous avons noté en particulier la similarité entre les propositions du Secrétaire général et la formule adoptée sur la même question par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) il y a près de 10 ans. La formule contient comme principe de base l'organisation d'un référendum supervisé par les Nations Unies. Mon gouvernement est donc heureux d'apprendre que le POLISARIO et le Maroc viennent tous deux d'accepter les propositions du Secrétaire général et nous espérons que ceci ouvre la voie pour organiser un prochain référendum sur le Sahara occidental.

A la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, la délégation du Malawi s'est jointe à d'autres pour accueillir avec satisfaction l'appui en faveur du plan de paix pour l'Amérique centrale présenté par le dirigeant du Costa Rica, le président Oscar Arias et qu'ont accepté tous les dirigeants de la région. En dépit des promesses que ce plan comportait, il semblerait maintenant que certaines parties souhaiteraient voir abandonner le plan, le condamnant ainsi à rejoindre la pile de tant d'autres initiatives vouées à l'échec. Malgré les problèmes inhérents à sa mise en oeuvre, nous estimons que le plan Arias représente toujours la meilleure formule pour parvenir à la paix dans cette région. Par conséquent, ma délégation souhaite exprimer son appui à ces dirigeants qui continuent de chercher les moyens de faciliter l'application du plan.

Certaines délégations qui m'ont précédé ont déjà fait observer que si aujourd'hui nous pouvons parler de percée à l'égard des problèmes internationaux, cela tient en grande partie aux interventions positives, directes ou indirectes, des deux superpuissances, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Il est significatif que cette évolution positive se soit produite à la suite de l'amélioration des relations entre ces deux pays.

Nous avons toujours pensé que chaque fois que les deux superpuissances sont d'accord pour collaborer, elles peuvent apporter une contribution énorme au bien collectif de la communauté internationale tout entière. C'est pourquoi ma délégation souhaite exprimer l'espoir que les deux superpuissances trouveront la possibilité de collaborer à la recherche de solutions aux autres conflits régionaux des zones de tension, qui continuent de menacer la paix et la sécurité internationales. Les situations les plus critiques se trouvent en Afrique du sud et au Moyen-Orient.

M. Swanali (Malawi)

Alors que l'évolution de la question namibienne représente l'aspect le plus positif des nouvelles qui nous parviennent de la sous-région d'Afrique du Sud depuis près de 10 ans, les nouvelles qui nous parviennent d'Afrique du Sud nous font part d'une situation en détérioration rapide. La cause profonde des problèmes de l'Afrique du Sud est l'apartheid mais nous pensons que ni le recours à la force par les autorités sud-africaines pour maintenir la politique d'apartheid, ni le recours à la violence par les opposants de l'apartheid ne résoudront ce problème. C'est pourquoi la délégation du Malawi souhaite réitérer son appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles entament un dialogue national authentique. Nous sommes convaincus que même à ce stade tardif, il serait encore possible de parvenir à une solution pacifique si toutes les parties intéressées avaient seulement le courage de placer les intérêts à long terme de leur pays au-dessus des intérêts à court terme de leurs électeurs respectifs.

Contrairement à l'espoir de progrès possibles suscitée par la majorité écrasante des membres de l'Assemblée qui, pendant deux ans, se sont prononcés en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, les 12 derniers mois ont vu la situation se dégrader pour tomber au niveau le plus précaire depuis des années.

L'escalade brutale de la violence dans les territoires occupés, à la suite d'une campagne de résistance aux autorités israéliennes et le recours croissant à la force pour maintenir cette autorité de la part du Gouvernement israélien, se sont soldés par de nombreux morts accompagnés d'hostilité et de soupçons. Entre-temps, la décision du Gouvernement jordanien de retirer son autorité sur certaines parties des territoires occupés qu'elle administrait par le passé, a contribué à renforcer l'incertitude et l'angoisse quant à l'avenir.

A notre avis, pour qu'une solution au conflit du Moyen-Orient soit viable, elle doit nécessairement se concentrer sur deux problèmes cruciaux : réaliser le droit du peuple palestinien à une patrie indépendante d'une part, et garantir le droit des Israéliens à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues d'autre part. Ces éléments sont restés essentiels dans toutes les résolutions principales portant sur les questions du Moyen-Orient, depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II) en 1947.

Des solutions viables aux questions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Sud doivent en fin de compte être trouvées par les peuples directement intéressés, ou avec leur participation directe. Cependant ma délégation estime également que

M. Bwanali (Malawi)

certaines autres pays, qui étant donné leurs relations et leur influence particulières, pourraient faciliter la réalisation rapide de ces solutions. C'est pourquoi ma délégation demande instamment à ces pays, y compris aux deux superpuissances, d'user positivement de leur influence auprès de ces parties qui, en raison de leur méfiance ou de leur insécurité, ont hésité à prendre les mesures nécessaires pour avancer. L'intervention de ces pays sur d'autres questions a abouti à des résultats positifs. NOUS sommes convaincus que ces pays pourraient contribuer à obtenir des résultats analogues concernant les questions du ~~Moyen-Orient~~ et de l'Afrique du Sud.

En octobre dernier, la délégation du ~~Malawi~~ s'était jointe à d'autres pour se féliciter de la conclusion entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire, le Traité INF. La délégation du Malawi a noté que cet accord représentait la première étape importante vers l'élimination de toutes les armes nucléaires. En même temps, nous avons exprimé l'espoir que cet accord donnerait un élan aux négociations en cours sur d'autres classes et types d'armes, notamment les armes chimiques, de manière à hâter la réalisation de l'objectif ultime, le désarmement général et complet.

M. Rwanali (Mala...i)

La délégation du Malawi avait en outre attiré l'attention sur le fait que la sécurité internationale intéresse tous les Etats, grands et petits. Dans cet ordre d'idées, la délégation avait réaffirmé la conviction du Malawi quant à la nécessité d'une approche multilatérale en matière de désarmement et d'un rôle des Nations Unies dans toutes les initiatives de désarmement.

Nous avons donc estimé que c'était une heureuse coïncidence que la date envisagée pour la signature officielle de l'accord entre les Etats-Unis et l'URSS précède d'un mois exactement le début de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'est tenue à New York, en juin dernier.

Toutefois, ma délégation regrette vivement qu'à la troisième session extraordinaire l'on n'ait pu se mettre d'accord sur un document final et que la session se soit ainsi terminée sans conclusion en bonne et due forme. Néanmoins, nous estimons que la session a été utile en fournissant l'occasion d'évaluer les progrès accomplis depuis les deux sessions précédentes. Nous sommes persuadés que les conclusions tirées de la session s'avéreront précieuses à mesure que nous avancerons.

Ma délégation a exprimé à maintes reprises sa conviction que ce n'était pas l'importance ou la qualité des arsenaux détenus par les pays qui pouvaient le mieux assurer la sécurité internationale. Au contraire, elle est convaincue qu'une sécurité internationale authentique réside dans le respect par tous les Etats de l'indépendance et de la souveraineté de chacun d'entre eux, indépendamment de leur superficie ou de leur puissance économique et politique.

C'est pourquoi nous avons été alarmés par certains événements qui se sont produits au cours des 12 derniers mois et qui semblaient indiquer que certains Etats voulaient faire revenir le monde vers cette époque, apparemment révolue depuis longtemps, où la "puissance faisait droit", et où les plus grands Etats s'arrogeaient le droit d'intervenir brutalement dans les affaires intérieures d'Etats plus petits et plus faibles.

Ma délégation souhaite réaffirmer son appel en faveur du respect entre Etats de leur souveraineté respective, de leur stricte observation des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays et du respect du principe de non-recours à la force. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons assurer la paix et la sécurité internationales.

M. Bwanali (Malawi)

La situation économique critique en Afrique est l'une des questions que l'Assemblée générale devra examiner au cours de la présente session. L'Assemblée sera saisie du rapport relatif à l'examen à mi-terme de l'application du Programme d'action des Nations Unies en faveur du redressement et du développement économiques de l'Afrique, 1986-1990. Ma délégation attend avec impatience l'examen de ce rapport.

Qu'il me soit permis, cependant, d'exprimer notre déception du fait que, malgré l'engagement solennel pris par la communauté internationale des donateurs de renforcer son aide à l'Afrique, particulièrement en vue de l'application du Programme, et malgré les efforts des Etats africains déployés en application de leurs propres obligations, parfois au grand risque de saper une stabilité politique nationale, très peu d'aide internationale nous soit parvenue. Entre-temps, malheureusement, la crise économique en Afrique s'est aggravée davantage et une aide supérieure aux prévisions de 1986 sera nécessaire pour atteindre les objectifs primitifs du Programme.

Nous espérons sincèrement que les résultats de l'examen à mi-terme seront pris au sérieux par les partenaires de l'Afrique et que des efforts concertés seront faits par eux pour respecter leurs obligations pendant la deuxième moitié du Programme durant la période de cinq ans prévue.

Entre-temps, nous avons noté avec intérêt les mesures récemment prises par certains pays développés afin d'aider à atténuer le fardeau financier des pays en développement, notamment des pays les moins développés. Nous nous en félicitons. Toutefois, nous souhaitons nous associer à d'autres délégations pour répéter que les problèmes économiques des pays en développement ne doivent pas être abordés à l'échelon mondial si l'on veut trouver des solutions durables.

Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de mon gouvernement au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à d'autres institutions des Nations Unies pour l'aide précieuse qu'ils ont fournie afin de permettre au Gouvernement du Malawi d'accueillir des réfugiés du Mozambique qui sont venus au Malawi au cours des deux dernières années. Ces réfugiés comptent maintenant plus de 600 000 personnes, ce qui représente environ 8 % de notre population nationale. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Secrétaire général de son initiative opportune lorsqu'il a envoyé l'an dernier une équipe composée de représentants de diverses institutions pour étudier le problème

M. Bwanali (Malawi)

afin de déterminer la meilleure manière d'aider le Malawi à faire face aux besoins, tant à court terme qu'à long terme, qui découlent de cette situation. La capacité économique du Malawi est très limitée et l'accroissement brutal de sa population a sérieusement touché l'infrastructure socio-économique du pays.

Le Malawi est également reconnaissant à de nombreux pays et à d'autres organisations internationales qui ont apporté une contribution très généreuse sous diverses formes pour nous permettre de subvenir aux besoins de nos frères.

Dans ce contexte, la délégation du Malawi se félicite de l'issue de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, tenue à Oslo, en Norvège, en août dernier, avec le plein appui des Nations Unies. Nous espérons que les principes énoncés dans la déclaration et le plan d'action d'Oslo recevront le soutien total de la communauté internationale. Ma délégation forme donc le vœu que l'Assemblée générale entérinera la déclaration et le plan d'action d'Oslo.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à dix minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes; les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

M. BROCHAND (France) : La délégation française regrette les propos tenus tout à l'heure par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée lorsque celui-ci a évoqué les événements survenus en Nouvelle-Calédonie en avril dernier.

Ces propos sont d'autant plus regrettables que le contexte politique prévalant en Nouvelle-Calédonie s'est depuis lors heureusement modifié à la suite de la signature, le 20 août dernier, d'un accord entre les deux principaux partis politiques du territoire, favorables et opposés à l'indépendance sous les auspices du Gouvernement français. Les nouvelles orientations qui ont été alors définies pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, et auxquelles je note que le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée a, par ailleurs, rendu hommage, devraient permettre d'éviter le retour d'affrontements dont personne, en Nouvelle-Calédonie ou ailleurs, ne souhaite le renouvellement.

La séance est levée à 17 h 20.